



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

CHANGEMENT D'UTILISATEUR D'UN DUO/MONO-BAC

En début ou fin d'occupation d'un bâtiment servi par la collecte ordinaire des déchets, les informations suivantes relatives au duo/mono-bac, doivent être transmises à la Commune (service population).

Identité du chef de ménage - du/d'un propriétaire¹ - de l'exploitant² :

.....

N° BCE (uniquement pour les immeubles siège d'une activité) :

Adresse du bâtiment :

(Cochez la mention utile)

☐ Début d'occupation

☐ Fin d'occupation

N° duo/mono-bac (5 ou 6 chiffres se trouvent à l'arrière du duo/mono-bac) :

.....

N° puce (voir sur code-barre) :

Capacité du duo/mono-bac :L

Date de début ou fin de l'occupation :

Date et signature

¹ Pour les secondes résidences.

² Pour les bâtiments siège d'une activité ; en cas d'activité exercée par une personne morale, la dénomination de la personne morale doit être renseignée.

